



## APPEL A CANDIDATURES

### **Le Parc national de Port-Cros**

- 181, allée du Castel Sainte-Claire – 83406 Hyères CEDEX -

Établissement public à caractère administratif sous tutelle du  
ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires

**recrute un/une**

**Apprenti(e) en  
Éducation à l'environnement pour un développement durable  
au sein du service Accueil – Communication – Tourisme durable –  
Écocitoyenneté (ACTE)**

**POSTE A POURVOIR :** à compter du **01/09/2024**, rentrée du BTS GPN (Agricampus Hyères)

**MODALITÉS D'AFFECTATION :** Contrat d'apprentissage sur 2 ans

### **PRÉSENTATION DU PARC NATIONAL DE PORT-CROS**

Le Parc national de Port-Cros, créé par le décret n°63-1235 du 14 décembre 1963 modifié, est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires. Il est l'un des onze Parcs nationaux français.

Il comprend environ 70 agents répartis sur 4 services et un secrétariat général installés au siège, à Hyères, et 4 secteurs territoriaux (Port-Cros et Porquerolles formant l'unité territoriale des Îles d'Or, Giens-Tombolo sur la commune de Hyères, et Cap Lardier sur la commune de La Croix Valmer) ; il a également en gestion le Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles qui emploie 18 agents sur 3 sites (au sein de son siège, à Hyères, et de ses antennes de Montpellier et d'Antibes – Juan-les-Pins).

Le Parc national de Port-Cros, premier parc marin d'Europe, dispose d'une longue expérience de la gestion des milieux insulaires littoraux et marins de Méditerranée.

Il est missionné par le ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires pour animer la partie française du Sanctuaire Pelagos.

La partie terrestre de l'île de Port-Cros et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes sont classées cœur de parc national par le décret du 14 décembre 1963 sus-mentionné. C'est dans ce cadre que le Parc national est gestionnaire du port de l'île (port de commerce et de plaisance).

Une partie terrestre de l'île de Porquerolles et la zone maritime l'entourant jusqu'à une distance de 600 mètres de ses côtes (à l'exception de l'espace portuaire et de son chenal d'accès) sont classées cœur de parc national par le décret n°2009-449 du 22 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006 portant réforme des Parcs nationaux.

Outre les îles de Port-Cros et de Porquerolles en cœur de parc national (2 950 ha en cœur marin et 1 671 ha en cœur terrestre), son action s'étend également sur des espaces littoraux appartenant au Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres qui lui sont confiés en gestion.

En application de la loi du 14 avril 2006 sus-mentionnée, le Parc national de Port-Cros s'est doté d'une charte, approuvée par le décret n°2015-1824 du 30 décembre 2015, dont l'aire optimale d'adhésion s'étend sur le territoire du littoral Varois compris entre les communes de La Garde, à l'ouest, et Ramatuelle, à l'est (superficie de l'aire potentielle d'adhésion de 23 000 ha pour 11 communes concernées).

Cinq communes ont adhéré à la charte du Parc national : La Garde, Le Pradet, Hyères, La Croix Valmer et Ramatuelle. Cette charte et ses six ambitions rapprochent, dans un même projet d'ensemble à moyen terme, les politiques de protection du patrimoine naturel dans les cœurs et de développement local durable dans l'aire d'adhésion et dans l'aire maritime adjacente.

## PRÉSENTATION DU « SERVICE ACTE »

Le poste d'Apprenti(e) est rattaché au service « **Accueil – Communication – Tourisme durable - Écocitoyenneté - (ACTE) »**.

Le service ACTE a en charge : la valorisation des patrimoines naturels et culturels à travers le système de découverte du Parc national de Port-Cros, les politiques touristiques et culturelles du parc national, l'accueil et la première information des visiteurs, les programmes d'animation et d'éducation à l'environnement, et la communication du Parc national, y compris institutionnelle.

Il développe de plus des programmes d'accompagnement vers la transition écologique et solidaire du territoire.

## MISSIONS ET ACTIVITÉS PRINCIPALES DU POSTE

### Principales missions :

Sous la responsabilité de la cheffe du service ACTE et du chargé de mission « Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable - (EEDD) », l'apprenti(e) aura pour mission le suivi des programmes développés sur le territoire du Parc national de Port-Cros.

Il ou elle devra participer à la mise en place de différentes propositions de dispositifs de sensibilisation et d'éducation à l'environnement : conception d'outils pédagogiques, animations, modalités d'accueil, modes d'interprétations nature, actions des écoc guides en aire d'adhésion, valorisation des patrimoines, campagnes de sensibilisation, pour tous les publics (scolaires, collectifs mineurs, adultes, usagers, habitants, acteurs sociaux-économiques, etc.).

## LIENS HIÉRARCHIQUES

L'apprenti(e) sera placé(e) sous l'autorité de la cheffe du service ACTE et de son tuteur (chargé de mission Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable).

## LIENS OPÉRATIONNELS ET RELATIONNELS

Tous les services et secteurs de l'établissement et partenaires institutionnels.

### PROFIL DU CANDIDAT :

#### Connaissances de base :

Connaissances scientifiques, idéalement en lien avec l'écologie marine et littorale  
Capacité de médiation sur les patrimoines naturels et culturels du territoire  
Intérêts naturalistes comme pour les problématiques environnementales

#### Savoir-être :

Écoute et empathie  
Curiosité  
Dynamisme et adaptabilité  
Savoir prendre la parole en public  
Volonté à mener des animations auprès de tous les publics

#### Savoir-faire :

Créativité  
Aptitude à travailler en réseau et en équipe  
Sens pratique

## MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidatures seront présentées sous la forme d'une lettre de motivation, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé. Elles devront parvenir **au plus tard le 03/05** au Parc national de Port-Cros.

Les candidatures sont à adresser **par courriel** à [pole-rh@portcros-parcnational.fr](mailto:pole-rh@portcros-parcnational.fr) en indiquant dans l'objet : « **Candidature apprenti(e) Éducation à l'environnement pour un développement durable** ».